

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL705

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 39.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition inutile : les SRDEII n'existant pas encore, les conseils régionaux élus à la fin de l'année 2015 ne pourront voter leur maintien en vigueur quoi qu'il arrive.